



Déclaration de revenus préremplie

Par **jaqueline**, le **24/05/2009** à **08:36**

Bonjour,

Le 2 août 2005, j'ai souscrit par l'intermédiaire du crédit agricole un "plan vert avenir"prédica (PERP). Je versais chaque mois la somme de 50€. En juin 2008, ayant fait valoir mes droits à la retraite, je demande alors à bénéficier de ma rente ou à récupérer mon capital. Après pas mal de dicussion et de temps, Prédica décide de me verser en un "arrérage unique", la somme de 1982,22 € en octobre 2008 de cet arrérage a été déduit 4, 20% de CSG déductible, 2, 40% de CSG non déductible et 0, 50% de CRDS , J'ai donc reçu la somme de 1841, 48 € au bout de 37 mois alors que j'ai versé 50 X 37 soit 1850 €.

Quelle ne fut pas ma surprise de voir noté sur ma délaration préremplie qu'une somme de 1899 € avait été déclarée en temps que: "Prévoyance dialogue du crédit" comme "rente"qui m'avait été versée... Ayant consulté un dictionnaire j'y ai lu qu'une rente était le bénéfice d'un capital qui avait été placé...or, je ne vois pas où est mon bénéfice (Je n'ai même pas récupéré mon capital...)

Dans ce cas pouvez-vous m'expliquer pourquoi je devrais payer des impôts sur une somme que j'ai économisée et même pas récupérée en entier. Je veux bien payer de impôts sur le "bénéfice" mais il n'y en a pas.

Que puis-je faire??

Merci de me renseigner